

Prévention des TMS liés à la conduite automobile et aux manutentions manuelles associées

MODULE DE FORMATION EN E-LEARNING

Public

Ce module s'adresse :

aux commerciaux;

aux visiteurs médicaux;

aux coursiers;

aux chauffeurs livreurs;

à l'ensemble des salariés qui conduisent régulièrement des véhicules légers dans le cadre de leur activité professionnelle.

Prérequis

• Ordinateur / tablette / smartphone

• Navigateur Internet (Windows/Mac)

• Nos modules sont développés en HTML5. Mise à disposition sur demande d'une version Flash (Technologie non maintenue par les navigateurs récents)

Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, l'apprenant sera, notamment, capable de :

- identifier les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la conduite automobile et aux manutentions manuelles associées ;
- connaître et appliquer les principales mesures permettant de prévenir ces risques ;
- adopter les bons gestes et les bonnes postures au volant.

Média

Ce module est constitué d'animations multimédia : vidéo, 2D / 3D, photographies.

Durée : 20 minutes

Tarif : nous consulter*

Généralités

Conduire est un acte de travail à part entière.

Ce module e-learning permet d'informer les salariés sur les risques de troubles musculo-squelettiques (TMS) liés à la conduite automobile et aux manutentions manuelles associées. Il apporte des conseils pour prévenir ces risques.

Ce module est sous-titré pour les sourds et malentendants



Contenu du Module

Partie 1 : Formation

I – Quels sont les risques ?

Les pathologies ; Les facteurs de risques (physiques, biomécaniques, psychosociaux...).

II – Les mesures de prévention Organisation du travail ; Entrer / sortir de son véhicule ; Régler son siège ; Adopter une bonne posture ; Adopter les bons gestes lors des manœuvres ; Charger / ranger son coffre.

Partie 2 : Évaluation

À l'issue de chaque chapitre, la formation est complétée par une synthèse de l'essentiel à retenir. Ensuite l'apprenant est évalué.

Dispositif de suivi de l'exécution des résultats

- Évaluation notée des résultats de la formation
- Évaluation de satisfaction de la formation
- Attestation de formation si les compétences sont validées.